Ville de Carignan

CONTRAT DE LOCATION
ÉCOLE CARIGNAN-SALIÈRES / GYMNASE
1551, rue de l'École

CONDITIONS DE LOCATION

1. Réservation
   Le locataire doit effectuer sa réservation en contactant le Service aux citoyens de la Ville de Carignan et ce avec un délai minimum de 10 jours.

2. Annulation
   En cas d'annulation, les frais se répartissent ainsi :

A) 15 jours et plus avant la date de location :
   50 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.

B) 14 jours et moins avant la date de location :
   100 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.

Bien noter que dans le cas des cours répétitifs, si le locataire doit annuler, et ce, peu importe le moment et la raison, aucun crédit ou report de cours ne sera accordé.

Événements spéciaux
La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation pour un événement spécial. Celle-ci s'engage à aviser le locataire 48 heures à l'avance sauf en cas de mesures d'urgence.

3. Responsabilité
   La Ville n'est pas responsable des pertes, dommages, blessures que pourraient subir les utilisateurs du présent contrat de location.

4. Responsabilité / dommages
   En ce qui concerne les bris et la détérioration des locaux et du matériel, la procédure suivante s'applique: la Ville effectuera la ou les réparations nécessaires et les appliquera d'abord au dépôt de garantie et fera parvenir une facture au locataire pour l'excédent. À défaut de paiement, la Ville pourra intenter des poursuites en recouvrement.

Il est interdit de fumer dans les lieux de location **(en vertu de la loi sur le tabac).**
Il est strictement interdit de consommer de l'alcool sans permis dans un lieu public **(en vertu de la Régie des alcools, des courses et des jeux)**.
Il est strictement interdit de jouer au hockey cosom dans le gymnase.